

NOTE D'INFOS - 01/13



Déclaration de Politique De Sécurité Alimentaire

Chers Partenaires,

Nous vous informons qu'une nouvelle déclaration de politique de sécurité alimentaire est désormais demandée par le référentiel Global-Gap dans sa version 4.0-2, et qui doit être complétée et signée lors de tous les contrôles internes, et sera ainsi vérifiée lors de vos contrôles externes.

Un format standard est disponible sur la checklist « Système Raisonné de Culture et d'Elevage, module applicable à l'ensemble des exploitations, module applicable aux cultures, fruits et légumes »

1. OBJECTIF DE LA DECLARATION DE POLITIQUE DE SECURITE ALIMENTAIRE :

S'engager à garantir la mise en œuvre de la sécurité alimentaire et sa préservation tout au long des processus de production : depuis avant la plantation jusqu'à la mise en vente du produit.

2. LES ELEMENTS A METTRE EN PLACE:

- Respect et mise œuvre de la législation applicable
- Mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles et la certification d'après le système raisonné de culture et d'élevage.
- Formation de tout le personnel aux règles de sécurité alimentaire et d'hygiène (AF3.2.2 et 3.2.3) et faire l'objet d'un contrôle rigoureux afin de garantir leur mise en œuvre permanente.

3. DESIGNER LES RESPONSABLES DE LA SECURITE ALIMENTAIRE:

- ➤ Pendant la production
- Pendant la récolte, pour garantir que seuls les produits sûrs sont récoltés conformément au référentiel.
- ➤ Pendant la manutention des produits, pour garantir que les procédures de mise sur le marché appropriées sont respectées conformément au référentiel.

4. LES COORDONNEES A CONTACTER 24H/24:

Des coordonnées à contacter en cas d'urgence en matière de sécurité alimentaire des aliments.